

L'Holocauste

DOSSIER PÉDAGOGIQUE

CONTEXTE

L'histoire de l'Holocauste est étroitement liée à celle de la Seconde Guerre mondiale. Cette guerre commence avec l'invasion de la Pologne par l'Allemagne le 1er septembre 1939 et se termine par la capitulation de cette dernière le 8 mai 1945.

L'HOLOCAUSTE- FAITS IMPORTANTS

Quoi ? L'Holocauste (aussi appelé Shoah) est la persécution et l'assassinat systématique des Juifs.

Quand ? De 1933 à 1945.

Où ? Dans toute l'Europe nazie

Les victimes ? Les Juifs, les Roms, les Sinti + d'autres groupes: les personnes handicapées, les homosexuels, les peuples slaves, les opposants politiques et les témoins de Jéhovah

Combien de victimes ? +/- 6.000.000 victimes

Par qui ? Adolf Hitler à la tête de l'État national-socialiste (nazi) et ses collaborateurs.



Carte des camps nazis

La seconde guerre mondiale en Europe 1939-41
historicaïr

AVANT 1939

LES COMMUNAUTÉS JUIVES AVANT L'HOLOCAUSTE

En 1939, les Juifs sont présents en Europe depuis plus de 2 000 ans.

-En Allemagne, ils représentent moins de 1% de la population totale du pays.

-En Belgique, la population juive atteint environ 70.000 personnes.

LA MONTÉE DE L'ANTISÉMITISME

L'antisémitisme, la haine à l'égard des Juifs, existe depuis le premier millénaire de notre ère en Europe.

Après sa défaite lors de la Première Guerre mondiale (1914-1918), l'Allemagne est humiliée et traverse une crise économique et politique. Cette instabilité facilite l'arrivée des nazis au pouvoir en 1933.

Les nazis forment un parti antisémite et raciste.

Ils classent les êtres humains en deux catégories

les Aryens (le peuple germanique),
considérés comme « génétiquement supérieurs »

et les « races inférieures »
composées des Juifs, des Slaves, des Roms
et Sinti et des Noirs.

Les Juifs sont en outre considérés par Hitler comme les instigateurs d'un complot mondial qui mettrait en péril toute l'humanité.

A la suite de ce classement, de nombreuses mesures discriminatoires sont mises en place contre les Juifs en Allemagne entre 1933 et 1939, ceci, afin de les pousser à s'exiler:

- l'adoption des Lois de Nuremberg, en 1935; la Loi sur la citoyenneté du Reich et la Loi sur la protection du sang allemand et de l'honneur allemand:


➔ Série de mesures légales prises par le gouvernement nazi pour définir ce qu'est un « Juif » et visant à discriminer et restreindre les libertés des Juifs. Les Juifs sont peu à peu exclus de la nation allemande. Prénom obligatoire dans les papiers d'identité (1938) « Sarah » pour les femmes, « Israël » pour les hommes, port de l'étoile jaune (1941)

- la réquisition des biens appartenant aux Juifs
- la Nuit de Cristal (Kristallnacht): les 9 et 10 novembre 1938, l'État nazi organise un pogrom contre les Juifs d'Allemagne et d'Autriche. Plus de 30 000 Juifs sont envoyés en camps de concentration
- l'ouverture de camps et de sous camps afin d'enfermer les « ennemis de l'État ». Mort, maladie, famine, surpopulation, torture et conditions d'insalubrité font partie du quotidien.

AVANT 1939

En 1939, les Juifs restés en Allemagne sont exclus de la fonction publique et des professions libérales, des écoles, universités, des lieux sportifs, de culture et de loisir; privés de tout, ils deviennent des marginaux au sein de leur propre pays.

La persécution des Juifs s'intensifie alors que les réactions du reste du monde sont minimales et inefficaces. Les Juifs fuient l'Allemagne nazie et le problème de ces réfugiés prend une dimension internationale. Nombre de pays ferment leurs portes.

 En Belgique

Dans les années 1930, l'antisémitisme se répand dans différents milieux belges et est accentué par la prise de pouvoir par les Nazis en Allemagne en 1933, dans un contexte de crise économique. Les Juifs qui fuient l'Allemagne nazie se retrouvent surtout à Anvers puis à Bruxelles. Et en Belgique, si les persécutions que subissent les Juifs en Allemagne provoquent l'indignation, l'afflux massif de réfugiés allemands alimente aussi les craintes et la xénophobie.

Pour les autorités belges, l'immigration devient un problème de sécurité nationale. A partir de juillet 1939, plus un seul Juif ne pourra entrer en Belgique.

1939-1945

LES PRÉMICES DU GÉNOCIDE

En septembre 1939, l'Allemagne et l'Union soviétique envahissent la Pologne et se la partagent (Le Pacte germano-soviétique). En réaction, la France et la Grande-Bretagne déclareront la guerre à l'Allemagne. Des 3,3 millions de Juifs polonais, environ 2 millions de Juifs polonais se retrouvent sous contrôle allemand et 1,3 millions sous contrôle soviétique.

Les Juifs du côté allemand, appauvris par les Lois de Nuremberg de 1935, sont envoyés dans les ghettos où ils meurent souvent de faim, de maladies et suite à de mauvais traitements.

Des centaines de ghettos sont établis à travers l'Europe centrale et de l'Est. Ils faciliteront les déportations futures vers les camps d'extermination



En Belgique

Les Allemands veulent occuper le pays avec un minimum d'hommes, faire tourner l'économie. Ils entendent pour cela s'appuyer sur la coopération des autorités belges.

Lors de la capitulation le 28 mai 1940, le gouvernement belge s'est exilé à Londres pour ne pas devoir se soumettre à l'occupant.

Au départ, les Secrétaires généraux qui représentent le gouvernement belge en l'absence de celui-ci, refusent de participer à cette politique discriminatoire nazie en invoquant la Constitution belge et la convention internationale de La Haye. Mais les nazis vont agir progressivement et manipuler les représentants de la population.

Des mesures successives seront prises contre les Juifs malgré les réticences initiales:

- sur ordre de l'occupant, les Juifs sont chassés de la fonction publique,
- un registre des Juifs pourtant contraire à la législation belge, sera établi,

L'enregistrement commence le 16 décembre 1940 dans l'ensemble des communes bruxelloises.

Ces registres des Juifs rigoureusement tenus jusqu'en 1942 seront communiqués aux nazis. Ce fichier leur permettra de localiser les familles pour les arrêter et les déporter. (Source: <https://www.ladeportationdesjuifs.be/>)

-le travail forcé des Juifs est instauré,

-le port de l'étoile jaune obligatoire est introduit en Belgique par l'ordonnance du 27 mai 1942.

-à partir du 29 juillet 1941, un cachet « Jood-Juif » est apposé sur leur carte d'identité.

Ce recensement sur base ethnique, est un manquement grave à la Constitution belge.

A la suite de ces mesures, le lundi de Pâques 14 avril 1941, 150 sympathisants de la Ligue Anti-Juive, recrutés parmi les SS flamands détruisent 200 étalages de magasins appartenant à des Juifs et incendient deux synagogues. De nombreux Juifs fuient Anvers et se réfugient à Bruxelles.

En vue de la déportation, le 25 novembre 1941, le gouvernement militaire allemand oblige tous les Juifs à se faire membre d'une Association dont le comité directeur est composé de Juifs désignés par les Allemands. (Source: <https://www.ladeportationdesjuifs.be/>)

1939-1945

LA SOLUTION FINALE

À la Conférence de Wannsee, le 20 janvier 1942, des dirigeants nazis décident de la « Solution finale au problème juif ». L'anéantissement d'un groupe devient une politique gouvernementale officielle.

- Les Einsatzgruppen

L'assassinat en masse des Juifs débute en 1941 avec les « unités mobiles de tuerie », les *Einsatzgruppen*, qui suivaient les lignes de front allemandes lorsque ces derniers sont entrés en Union soviétique en 1941. Les victimes étaient sommairement exécutées et enterrées dans des charniers.

Ces Einsatzgruppen exécuteront 1.3 million de Juifs en Europe de l'Est. Jugeant cette méthode inefficace, les autorités nazies se tournent alors vers le développement des chambres à gaz.

- Les camps d'extermination

Les Nazis créent 6 centres de mise à mort : Auschwitz, Belzec, Chelmno, Majdanek, Sobibor et Treblinka, tous situés en Pologne occupée. Ce sont tous des sites isolés, proches d'importants nœuds ferroviaires.

De décembre 1941 à novembre 1944, plus de 2,7 millions de personnes y seront déportées de partout en Europe dans des wagons à bestiaux, et y trouveront la mort dans des chambres à gaz.



En Belgique

En Belgique, la solution finale est mise en œuvre dès juin 1942 par Adolf Eichman qui planifie les déportations au départ de la Belgique. Les premières déportations commenceront à partir de l'été 1942. Au mois d'août, la forteresse de Breendonk, au Nord de Bruxelles deviendra un camp "de transit", lieu d'enfermement et de torture pour plus de 3 500 prisonniers politiques.

À l'été 1942, les Juifs de Belgique sont soumis à une véritable traque. Les premières rafles débutent.

Entre-temps, les premiers Juifs convoqués soi-disant pour le travail obligatoire sont envoyés à Malines le 27 juillet et le 4 août, le premier convoi de déportés quitte la caserne Dossin pour Auschwitz Birkenau.

À partir de septembre 1943, les arrestations et les déportations viseront également les Juifs de citoyenneté belge, qui représentent 6% de la communauté juive du pays.

24.908 détenus juifs, hommes, femmes et enfants transiteront par Malines, et aussi 351 Tziganes.

27 convois partiront de Malines vers les camps, dont un transportera des Tziganes.

Seuls 1195 Juifs et 16 Tziganes survivront.

Au total, 37% des Juifs de Bruxelles seront déportés et 66% à Anvers.

(Source: <https://www.ladeportationdesjuifs.be/>)

1939-1945

LA LIBERATION

De juillet 1944 à mai 1945, les forces alliées libèrent les camps au fur et à mesure qu'ils avancent sur les territoires occupés.

Au total, six millions de Juifs, soit les deux tiers de la population juive européenne, ont été assassinés.

LA RESISTANCE

Les Juifs se sont opposés aux Nazis et à leurs collaborateurs dans les ghettos, les camps de concentration et les centres de mise à mort pour conserver leur identité, leur humanité et survivre. Des milliers de gens ont risqué leur vie pour sauver des Juifs, par exemple : en les cachant ou en leur fournissant de faux papiers.



En Belgique

Il y a à l'époque en Belgique des partisans de l'Ordre nouveau qui souhaitent un système autoritaire. Mais d'un autre côté, la haine de l'Allemand, depuis la guerre de 1914, alimente une résistance même si passive dans de nombreuses couches de la population.

Dès juin 1941, une résistance administrative commence auprès des fonctionnaires.

Par ailleurs, de simples citoyens, parmi lesquels de nombreux Juifs, ont mené des actions de résistance et ont risqué leur vie pour que la dictature nazie soit finalement vaincue. De nombreux belges, de toutes convictions, vont cacher des familles entières ou des enfants en modifiant leurs noms. Des policiers préviennent les familles d'une arrestation imminente. C'est en grande partie grâce à ces héros ordinaires, et aux Justes parmi les Nations, que plus de la moitié de la population juive de Belgique a pu échapper à l'assassinat de masse.

(Source: <https://www.ladeportationdesjuifs.be/>)

APRÈS LE GÉNOCIDE

Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, des tribunaux sont mis en place pour juger les principaux dirigeants nazis. Cependant, la justice est lente et on découvre encore aujourd'hui des nazis qui sont traduits en justice 70 ans après les faits, alors que d'autres ne seront jamais dénoncés ni jugés.

Le terme « génocide » a été utilisé pour la première fois en 1944 par l'avocat polonais et professeur de droit international aux États-Unis, *Raphaël Lemkin*, dans son livre intitulé *Axis Rule in Occupied Europe*. Il se compose du préfixe grec "genos", qui signifie « race » ou « tribu », et du suffixe latin "cide", qui renvoie à la notion de « tuer ».

MEFIANCE OU RÉSISTANCE, UN CHOIX SUR LE FIL ?

LE CHOIX DE RISQUER SA VIE POUR SAUVER DES ENFANTS

En Belgique, ce sont plus de 4 000 enfants qui ont été sauvés de la déportation et d'une mort certaine.

Dès juillet 1942, les Allemands procèdent à des arrestations de masse, des rafles sont organisées au mois d'août à Anvers, en septembre à Bruxelles. Dès ce moment, des personnes ont décidé de sauver des enfants. Ce sont des organismes, des institutions mais aussi des familles, de simples citoyens, des voisins parfois qui ont soustrait ces enfants aux plans d'extermination mis en place par les nazis, qui les ont cachés et s'en sont occupés.

C'est tout un réseau d'entraide qui s'est mis en place face à l'urgence de la situation.

Certains ont accueilli, d'autres ont convoyé à l'instar par exemple d'Yvonne Nevejean et d'Andrée Geulen.

Yvonne Nevejean, directrice de l'Œuvre nationale de l'enfance pendant la seconde guerre mondiale, par son action et en collaboration avec le Comité de défense des Juifs et des époux Jospa (Hertz et Yvonne), contribua à sauver les enfants juifs en leur procurant de fausses identités et en les soustrayant à l'autorité allemande d'occupation du pays.

En 1942, Andrée Geulen, quant à elle, a 21 ans et enseigne dans une école bruxelloise. Elle assiste impuissante à la disparition progressive de ses élèves juifs, au fur et à mesure de l'arrestation de leurs parents par la Gestapo. Révoltée, elle rejoint le Comité de Défense des Juifs (CDJ) au printemps 1943.

Elle sera principalement "convoyeuse" d'enfants les emmenant vers des lieux plus sûrs en devant souvent les déplacer.

En effet certains citoyens cachant des enfants habitaient parfois à côté de collaborateurs au régime nazi (cfr l'histoire comme le raconte A.S. SCHEINOWITZ dans son livre, *De terre et de larmes. La deuxième guerre mondiale à travers l'histoire d'une famille*, Torazza, Ed.Aurore, 2012, qui raconte son histoire d'enfant caché à Liège.)

Un documentaire relatant l'histoire d'Andrée Geulen, et celle d'autres femmes ayant participé à cette résistance, a été réalisé par Frédéric DUMONT: *Un simple maillon*, Les Films de la Mémoire - WIP-RTBF, 2003, 52'

Un autre film documentaire retrace la solidarité qui s'est développée dans la population belge à travers les témoignages de ceux qui ont caché, placé ou aidé les enfants pourchassés, parfois au risque de leur propre vie:

Comme si c'était hier, documentaire réalisé par Myriam ABRAMOVICZ et Esther HOFFENBERG, France, Doriane Films, 1980, 86'

Après la guerre, certains de ces résistants et sauveteurs ont été reconnus comme "Justes".

Qu'est-ce qu'un "Juste"?

Jacques Roisin, docteur en psychologie, psychanalyste et maître de conférence à la Faculté de Droit et de Criminologie de l'Université de Louvain nous propose une définition dans son ouvrage, *Dans la nuit la plus noire se cache l'humanité. Récits des justes du Rwanda*, édité chez Les Impressions nouvelles en 2017.

Un "Juste" se définit comme suit:

- Le fait d'avoir apporté une aide dans des situations où les Juifs étaient impuissants et menacés de mort ou de déportation vers les camps de concentration
- Le fait d'avoir été conscient qu'en apportant cette aide, le sauveteur risquait sa vie, sa sécurité ou sa liberté personnelle, les nazis considérant l'assistance aux Juifs comme un crime
- Le fait de n'avoir recherché aucune récompense ou compensation matérielle en contrepartie de l'aide apportée.

Aujourd'hui, grâce à ces "Justes", Régina Sluzny, tout comme les enfants cachés et les survivants de l'Holocauste transmettent leur histoire dans les écoles.

Et nous?

Comment aurions-nous réagi dans cette situation? Aurions-nous aussi décidé de cacher un enfant sans réfléchir, au risque d'être tué?

Aujourd'hui, nous sentirions-nous capables de résister en cachant, convoyant des personnes vers des lieux sûrs?

Aujourd'hui, quelles sont nos petites résistances quotidiennes face aux injustices?

POUR ALLER PLUS LOIN

SOURCES DES REPÈRES HISTORIQUES ET BIBLIOGRAPHIE

Cette bibliographie reprend des ouvrages concernant la Shoah, cependant le sujet ici étant le regard que l'on porte sur cet "autre", un regard méfiant ou compatissant, la bibliographie est centrée plus précisément sur ce sujet ainsi que sur la problématique de la résistance et des enfants cachés et sauvés en Belgique pendant cette période.

Vous trouverez par exemple sur le site www.lahainejedison.be, une bibliographie générale au niveau historique.

LIVRES, ESSAIS, ARTICLES

- BIRENBAUM (Joseph), *Les chaînons manquants*, broché, sans éd., sd.
- BLEIBERG (Harry), *Maman, je ne veux plus être juif*, Ed.HBC, 2014.
- BLUSZTEIN (Zoé), GOTOVITCH (José), ZOUZOU, *Itinéraire d'une enfant juive*, Ed. Geai Bleu, 2016.
- MAYER CORD (Edith), *L'Education d'un enfant caché*, Paris, Ed. L'Harmattan, 2013.
- DEMEURE (Claude), *Mon beau navire, ô ma mémoire*, Paris, Ed. L'Harmattan, 2016.
- ERLINGER (Serge), *Parcours d'un enfant caché (1941-1945)*, coll. Essais et documents, Ed. Le Manuscrit, 2016.
- GENIA FLACHS (Gisele), *Sous terre pour survivre - Parcours d'une enfant juive*, Ed Jourdan, 2019.
- FOHN (Adeline) et ENGLANDER (Henriette), *Nous étions des bébés cachés : Récits à l'ombre de la Shoah*, Ed. Faber, 2016
- FRYDMAN (Marcel), *Le traumatisme de l'Enfant caché*, Paris, Ed. L'Harmattan, 2002
- GRAUWELS (Anne), *Une année douce*, Ed. M.E.O., 2016
- GRONOWSKI (Simon), *L'enfant du 20e convoi*, Waterloo, Ed. Renaissance du Livre, 2021
- GRONOWSKI (Simon), *Enfin libérés: Ni victime, ni coupable*, Waterloo, Ed. Renaissance du Livre, 2021
- GRONOWSKI (Simon), BERTRAND (Cécile), PEIGNY (Réjane), *Simon, le petit évadé. L'enfant du 20e convoi*, Ed. Renaissance du Livre - Kazerne Dossin, 2018
- GUNZIG (Edgar) et BRUNE (Elsa) , *Relations d'incertitudes*, Ed. Ramsay, 2004.
- GUTMAN (Alfred), *Septante ans pour oser se le dire*, Ed. Colporteur de mémoire, 2011.
- HILDEBRAND (Georges), *Wanda*, Ed.MEO, 2013.
- LIEBMAN (Marcel), *Né Juif*, (1977), Aden Editions, 2011.
- LONCIN (Joost), *Rafle dans les Marolles, quatre enfants juifs sauvés de la Shoah*, Louvain-la Neuve, Ed. Versant Sud, 2003.
- NOWAK (Herman), *Cyrille Berger Enfant caché 51942-1944), Un enfant et des Justes parmi les Nations*, Bruxelles, Ed.Longue Vue, 2000. cf n°12.
- NYSENHOLC (Adolphe), *Bubelè , l'enfant à l'ombre*, Paris, Ed. L'Harmattan, 2007, réédition Collection du patrimoine littéraire belge francophone, Bruxelles, Ed. Espace Nord, 2013.

- NYSENHOLC (Adolphe), *Mère de guerre*, Manage, Ed. Lansman, 2006
- *L'enfant sauvé, De la cache au statut*, sous la direction d'Adolphe NYSENHOLC , L'Enfant Caché-asbl - Collection Mosaïque - Didier Devillez Editeur -Institut d'Etudes du Judaïsme, 2018
- PAUWELS (Iwo) et HUTS (Karine), *Ce que mon petit-fils doit savoir*, Bruxelles, Ed. Racine, 2019.
- RECHTMAN (Sophie), *Sophie, l'enfant cachée*, par Véronique Ruff et Florence Caulier, Bruxelles, Ed. CCLJ, 2013.
- ROANNE-ROSENBLATT (Henri), *Le cinéma de Saul Birnbaum*, Bruxelles, Genèse Edition, 2013.
- SAERENS (Lieven), *Vreemdelingen in een Wereldstad 1880-1944*, Tielt, Ed. Lannoo, 2000
- A.S. SCHEINOWITZ, *De terre et de larmes. La deuxième guerre mondiale à travers l'histoire d'une famille.*, Torazza, Ed. Aurore, 2012
- SCHREIBER (Marion), *Rebelles silencieux*, Bruxelles, ED. Lannoo, 2000
- STEINBERG (Maxime), *La persécution des Juifs en Belgique*, Ed. Complexe, 2004
- STEINBERG (Maxime), , « *L'enfant caché, le défi à la Shoah* » in Isabelle Emery (éd.), *Histoire et mémoire des Juifs d'Anderlecht : années 1920-1940*, Anderlecht, 2009
- STEINBERG (Maxime), *L'étoile et le fusil*, vol. - *La traque des Juifs 1942 - 1944*, Bruxelles, Ed. Vie ouvrière, 1986
- SYFER (Marka), *L'homme derrière l'enfant caché*, La Louvière, Ed. Le Livre en papier, 2018
- TEITELBAUM (Viviane) , *Enfants cachés. Les Larmes sous le masque*, Ed. Labor, 1994.
- VAN CRUGTEN, (Alain), FUKS (Robert), *Pourquoi pas moi ?* Ed. Averbode, 2006.
- VANDORMAEL (Herman), *Les enfants cachés se souviennent*, Bruxelles, Ed. Racine, 2010.
- VINCENOT (Alain), *Je veux revoir maman*, Ed. Syrtes, 2005.
- WEISS-GODLEWICZ (Denise), *De l'ombre à la lumière*, Ed. Clepsydre, 2001
- WEISSOVÁ (Helga), *Le Journal d'Helga. Témoignage et dessins d'une enfant rescapée de la Shoah*, Paris, Ed. Belfond, 2013.

DOCUMENTAIRES/PODCASTS

Documentaires au sujet de résistants belges ayant sauvé de nombreux enfants juifs:

- *Un simple maillon*, documentaire réalisé par Frédéric DUMONT, Les Films de la Mémoire - WIP-RTBF, 2003, 52'
- *Comme si c'était hier*, documentaire réalisé par Myriam ABRAMOVICZ et Esther HOFFENBERG, France, Doriane Films, 1980, 86'

SITES

- <https://auschwitz.be/fr/pedagogie/fiches-pedagogiques>
- Bibliographie exhaustive à propos de la résistance en Belgique durant la seconde guerre mondiale: <https://www.cegesoma.be>
- https://www.cegesoma.be/sites/www.cegesoma.be/files/Publications/bibliografie_verzet_1.pdf
- <http://www.enfant-cache.be>
- <https://www.fortbreendonk.be/fr/bref-historique/>
- <https://www.fortbreendonk.be/fr/dossier-pedagogique/>
- <https://kazernedossin.eu/fr/>
- <https://www.ladeportationdesjuifs.be/>
- <http://www.lahainejedison.be>
- Les pavés de la mémoire: <https://auschwitz.be/fr/activites/paves-de-memoire>
- <http://marolles-jewishmemories.net/pavesdememoire/fr>
- <https://www.mjb-jmb.org/>
- <https://www.romasintigenocide.eu/en/home>
- <https://www.servicesocialjuif.be/histoire>
- <https://www.territoires-memoire.be/>
- <https://yadvashem-france.org/podcasts-la-voix-des-justes/>

EXPOSITIONS

- <https://kazernedossin.eu/expo/gastexpo-gewone-mensen-in-oorlogstijd/>



*Avec le soutien de la Cellule
Démocratie ou Barbarie de la FWB*

